

CAHIER

DES ECOLES DE RUGBY



Septembre

2026



FFR

Chers éducateurs et éducatrices, dirigeants et dirigeantes des écoles de rugby.

Chers référents et référentes, élus ou techniciens, des écoles de rugby dans les Ligues Régionales et Comités Départementaux.

Ce cahier des écoles de rugby est avant tout le vôtre. Il rassemble les informations utiles, les outils et les évolutions qui vous accompagneront tout au long de la saison 2026-2027.

Une nouvelle saison commence avec des ambitions fortes pour nos écoles de rugby.

Accueillir et fidéliser les pratiquants

Avec près de 140 000 enfants licenciés dans plus de 1 500 clubs, soit 44 % des pratiquants, les écoles de rugby demeurent au cœur des priorités de notre Fédération.

Pour cette nouvelle saison, nous souhaitons aller plus loin dans l'accueil et le recrutement. Après dix années de Semaine Nationale des Écoles de Rugby, le dispositif évolue et devient La Rentrée du Rugby. Plus souple et plus ouvert, il permet désormais à chaque club d'organiser son événement entre la mi août et la mi octobre, et de s'adresser à tous les jeunes de 3 à 19 ans. Cette évolution, en lien avec la campagne de communication « Je choisis le rugby », doit permettre que la rentrée soit un véritable temps fort pour faire découvrir le rugby et franchir les portes d'un club. La Fédération met à disposition des kits de communications digitaux et print pour vous accompagner. Ainsi, des vidéos et des visuels pour produire des affiches, kakemonos ou oriflammes, sont disponibles et identifiés aux couleurs de la Rentrée du Rugby.

Mieux accueillir, c'est aussi aller vers ceux qui sont encore éloignés du rugby. Lancé la saison dernière, le dispositif des Antennes Écoles de Rugby se poursuit afin de mieux mailler le territoire, faciliter l'accès à la pratique et permettre à de nouveaux enfants de découvrir notre sport au plus près de leur lieu de vie. Au 1^{er} septembre 2026, 90 dossiers d'antennes sont déjà déposés, pour un objectif de 200 sur trois saisons. La Fédération accompagne les nouveaux projets d'antenne avec l'attribution d'une subvention.

Nous poursuivons également notre engagement pour le développement du rugby féminin qui est l'une des priorités fédérales. Le dispositif Rugby pour Elles est reconduit, et notre ambition est de proposer un maximum de journées pour que les filles jouent entre elles. L'accompagnement de notre partenaire Adidas perdure cette saison.

Proposer des évolutions adaptées

La saison 2026-2027 apporte plusieurs évolutions, avec notamment de nouvelles possibilités d'entraînement interclasses d'âge, des modifications des règles du jeu et un renforcement de la protection et de la sécurité des pratiquants. Ces évolutions doivent nous permettre de continuer à adapter notre pratique et proposer aux jeunes joueurs et joueuses un parcours cohérent, progressif et sécurisé.



L'obligation progressive du port du protège-dents, qui limite le risque des commotions cérébrales, permettra à chaque enfant de pratiquer dans les meilleures conditions de sécurité.

Le déploiement du dispositif des représentants départementaux EDR sera au cœur de la sécurisation de la pratique. Dès septembre 2026, l'accès à cette qualité sera conditionné à une formation en ligne, afin de renforcer leur capacité à accompagner le bon déroulement des tournois et plateaux EDR.

Simplifier et accompagner les clubs

La Fédération continue également de simplifier la vie des clubs et de leurs bénévoles dans le cadre du programme de digitalisation. Après une phase de déploiement progressif, la Feuille de Match Dématérialisée des Écoles de Rugby sera généralisée cette saison sur les 20 000 plateaux et tournois organisés. Les premiers lots concernent la saisie des plateaux / tournois et la gestion des feuilles de présence, ainsi que la gestion des commotions et de la discipline. La gestion des résultats et d'autres fonctionnalités viendront alimenter le projet au fil de l'eau. La FDM EDR constitue un outil permettant de simplifier les démarches administratives et de mieux sécuriser la pratique. Moins d'administratif, c'est plus de rugby !

Valoriser la qualité de la formation

La Fédération a instruit cette saison 147 dossiers de labellisation ou renouvellement de label, ainsi que 24 demandes de réévaluation de label. Je tiens à féliciter l'ensemble des lauréats qui ont obtenu leurs étoiles cette année. Ce sont désormais 1 056 écoles de rugby qui sont labellisées. Les écoles labellisées 2 ou 3 étoiles disposeront dès novembre d'un kit de matériel pédagogique financé par le Fonds de dotation de la FFR Rugby au Cœur, avec le concours du mécénat de Gedimat.

En outre, dans le cadre du Label Club Engagé, les clubs qui ont investi dans le féminin ou les écoles d'arbitrage se sont vu récompensés par un accompagnement financier de Rugby au Cœur basé sur les taux de féminisation à l'école de rugby, ou du nombre de sifflets de la structure labellisée. Cette saison, d'autres critères sur la fidélisation permettront de continuer à doter les clubs formateurs.

Ces résultats sont avant tout ceux des clubs, de leurs éducateurs et éducatrices, de leurs dirigeants et de l'ensemble des bénévoles qui, chaque semaine, font découvrir et vivre notre sport auprès des plus jeunes.

Très belle saison à vous toutes et tous !

Laurent ESTAMPE

Vice-Président de la FFR en charge des Ecoles de rugby



SOMMAIRE

EFFECTIFS EDR 2025-2026	5
CALENDRIER 2026-2027	6
ORGANISATION ADMINISTRATIVE	8
ORGANISATION DE LA PRATIQUE.....	11
MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES	14
COMMOTIONS CEREBRALES.....	17
LABELLISATION	19
ANTENNES ECOLES DE RUGBY.....	20
PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES INCIVILITES	23
CHASUBLES	24
REPRESENTANTS DEPARTEMENTAUX	25
LIVRET DU JEUNE JOUEUR.....	27
LA RENTREE DU RUGBY	28
INFORMATIONS PRATIQUES.....	29



EFFECTIFS EDR 2025-2026

M5 et M6				M8			
	F	M	Total		F	M	Total
2025-2026	3 268	24 690	27 958	2025-2026	2 133	23 358	25 491
2024-2025	3 133	23 919	27 052	2024-2025	2 039	24 020	26 059
2023-2024	3 215	24 578	27 793	2023-2024	2 250	25 231	27 431
2022-2023	2 494	19 354	21 848	2022-2023	1 866	21 579	23 445
2021-2022	2 322	17 711	20 033	2021-2022	2 025	21 055	23 080
2020-2021	1 379	11 857	13 236	2020-2021	1 368	16 472	17 840
M10				M12			
	F	M	Total		F	M	Total
2025-2026	2 376	24 910	27 286	2025-2026	2 820	26 287	29 107
2024-2025	2 447	26 591	29 038	2024-2025	2 809	27 693	30 502
2023-2024	2 571	27 905	30 476	2023-2024	2 777	28 089	30 866
2022-2023	2 113	24 287	26 400	2022-2023	2 229	24 354	26 583
2021-2022	2 042	23 072	25 114	2021-2022	1 977	23 192	25 169
2020-2021	1 323	18 891	20 214	2020-2021	1 327	20 179	21 506
M14 – M15F				Total EDR			
	F	M	Total		F	M	Total
2025-2026	5 630	24 017	29 647	2025-2026	16 227	123 532	139 759
2024-2025	5 755	24 064	29 819	2024-2025	16 183	126 287	142 470
2023-2024	5 529	24 809	30 338	2023-2024	16 342	130 612	146 954
2022-2023	4 498	22 347	26 845	2022-2023	13 200	111 921	125 121
2021-2022	3 473	20 064	23 537	2021-2022	11 839	105 094	116 933
2020-2021	2 766	19 388	22 154	2020-2021	8 163	86 787	94 950



CALENDRIER 2026-2027

Le calendrier national édité par la FFR doit être respecté par les ligues, les comités départementaux, les clubs. Les dates pour les tournois de clubs sont identifiées dans le calendrier. **Une modification de dates du calendrier par une ligue régionale peut avoir un impact sur la participation des clubs aux plateaux / tournois d'une autre ligue.** Une vigilance toute particulière doit être apportée afin de ne pas autoriser un tournoi dans les 72h (avant ou après) une date FFR (plateaux, CF, SCF, challenge féminin...).

A. Les principes généraux :

- **Faire jouer en nom propre et en proximité** en adaptant les formes de jeu (7, X, XV) et ainsi limiter les rassemblements.
- **Favoriser les sollicitations de septembre à juin qui respectent le rythme des enfants** (alternance : matchs, repos) et en évitant de les solliciter sur la période des vacances scolaires.
- **Adapter les formes de jeu** sur les différents plateaux en fonction de ce qui est autorisé dans la saison et des effectifs en présence.
- A l'école de rugby les **matchs secs ne sont pas autorisés**, les seuls formats autorisés sont les **tournois, plateaux avec minimum 3 équipes**.
- Pour toute rencontre (plateau, tournoi, challenge etc...) les **licences doivent obligatoirement être validées**.
- Pour **l'initiation au rugby** des extensions de garanties sont proposées par l'assureur : <https://www.ffr.fr/ffr/assurance/documentation>
- Les week-end de **mai et de juin sont principalement laissés libres pour les tournois clubs**. Les tournois de clubs ne sont pas autorisés sur les dates fédérales indiquées au calendrier. Cependant ils sont autorisés sur les dates du Super Challenge de France (phase 2,3 et clôtures).
- Les périodes **d'ateliers sont étendues sur une semaine calendaire**.
- **M14/M15F : Préparer, accompagner et évaluer les dispositifs liés à la sécurité du joueur** tels que le « Passeport du Joueur de devant » et « l'Atelier de Sensibilisation aux Règles du Jeu ». Ils sont à préparer sur les premiers mois de la saison et doivent faire l'objet d'un travail tout au long de la saison.

B. Les formes de jeu

Le tableau ci-dessous indique par catégorie d'âge, les effectifs et formes de pratique autorisées au cours de la saison avec l'évolution du toucher 2 secondes, en passant par le jeu au contact pour aboutir au rugby éducatif. Pour les nouveaux arrivants en cours de saison, il est tout à fait possible d'utiliser les formes de pratique, avec les effectifs qui sont indiqués sur les mois qui précèdent.

- T+2 = toucher + 2 secondes : Effectif 5 x 5
- J CO = Jeu au contact : Effectif réduit 5 x 5 ou 7 x 7 (en fonction de la catégorie)
- RE = Rugby Educatif : Effectif complet 7x7 ou 10 x 10 ou 15 x 15



CAT	PRAT	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin
M5	Situations pédagogiques Baby Rugby										
M6	Participation à maximum 2 plateaux par trimestre pour un club										
M8	5X5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	T+2 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5
M10	5X5 7X7	T+2 J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7	RE 7x7
M12	5X5 10X10	T+2 J CO 5x5	J CO 5x5	J CO 5x5	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10	RE 10x10
M14 M15F	7x7 10x10 15x15	T+2 J CO 7x7	J CO 7x7	RE	RE	RE	RE	RE	RE	RE	RE
			A partir du 10/10 RE 10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	10x10 15x15	
	SEVENS M14 et M15F : toute la saison pour SCF et Outre Mer, et avril-mai-juin pour le CF										

RETROUVEZ LE CALENDRIER EDR AINSI QUE LA NOTE 2026-2027 : [ICI](#)

A. Les demandes d'autorisations de tournois

Pour organiser un tournoi, un club ou CD doit remplir le dossier d'autorisation de tournoi. Ce dossier doit être transmis et validé par la Ligue. Dès lors qu'il y a au moins une équipe étrangère, le dossier doit ensuite être transmis à la FFR pour validation.

Les pièces à joindre si le tournoi accueille des équipes étrangères :

- La présente demande d'autorisation dûment complétée.
- L'autorisation des fédérations étrangères (ce document peut être transmis au plus tard la veille de la manifestation).

Cette demande doit être adressée au minimum 15 jours en amont de la manifestation à la ligue régionale pour avis favorable avant validation par la FFR.

A l'école de rugby les matchs secs ne sont pas autorisés, les seuls formats autorisés sont les tournois avec minimum 3 équipes. Les formats de tournois ne doivent comporter aucune phase finale de type ¼ de finale, demi-finale et finale.

Lors de la validation d'un tournoi, nous appelons à la vigilance de la ligue régionale afin de s'assurer du respect du calendrier national des Ecoles de Rugby. Par exemple, l'organisation d'un tournoi sur une date de challenge au calendrier national peut avoir un impact sur l'organisation des challenges, ou événements d'une autre ligue.

LE DOCUMENT D'AUTORISATION DE TOURNOI EST A TELECHARGER : [ICI](#)

B. Les rassemblements :

Ci-dessous les extraits des RG concernant les **nouveautés 2026-2027** :

Caractéristiques :

- Un rassemblement ne peut être réalisé qu'entre associations d'un même bassin de vie. L'appréciation du bassin de vie est du ressort de la Ligue régionale.
- Un organe déconcentré de la F.F.R. ne peut pas être support d'un rassemblement.

Procédure de création de rassemblement :

L'homologation est subordonnée à la présentation, via Oval-e au plus tard 15 jours avant la première rencontre en compétition de la saison en cours, des documents suivants :

- Formulaire de rassemblement ;
- Convention type (téléchargeable sur Oval-e) complétée et signée comportant notamment la désignation de l'association bénéficiaire/support ;
- Organigramme de la structure administrative et sportive (association bénéficiaire/support et son correspondant, éducateurs et entraîneurs, par classe d'âge et par équipe) ;
- Projet de développement argumenté.



Procédure de renouvellement d'un rassemblement :

Le renouvellement d'un rassemblement est subordonné à l'évaluation de ce dernier par la Ligue Régionale. Une grille d'aide à la décision est adoptée par la F.F.R.

Il est également subordonné à la présentation, via Oval-e et au plus tard 15 jours avant la première rencontre en compétition de la saison en cours, des documents suivants :

- Formulaire de rassemblement ;
- Convention type (téléchargeable sur Oval-e) complétée et signée comportant notamment la désignation de l'association bénéficiaire/support ;
- Organigramme de la structure administrative et sportive (association bénéficiaire/support et son correspondant, éducateurs et entraîneurs, par classe d'âge et par équipe) ;
- Projet de développement argumenté

Ci-dessous les extraits des RG concernant les spécificités Ecoles de Rugby et les **nouveautés 2026-2027** :

Les spécificités Ecoles de Rugby :

Les rassemblements sont autorisés dans les classes d'âge suivantes :

- Pour l'école de rugby (« moins de 5 ans » à « moins de 14 ans ») *

*L'association-support d'un groupement professionnel ne peut pas participer à un rassemblement dans les classes d'âge « Ecole de rugby » (moins de 5 ans à moins de 14 ans).

- **Pour les Ecoles de rugby, la composition d'un rassemblement ne peut pas être modifiée après le 1er décembre de la saison en cours.**

LE DOCUMENT DE DEMANDE DE RASSEMBLEMENT EDR EST A TELECHARGER : **ICI**

C. Les doubles licences :

Le nombre **maximum** et la période des doubles licences sont encadrés pour le rugby éducatif par saison :

- **10 doubles licences montantes** sur l'ensemble de l'EDR (des M6 aux M14) (les joueuses de la catégorie M15F ne sont pas prises en compte dans le calcul).
- **10 doubles licences descendantes** sur l'ensemble de l'EDR (des M6 aux M14) (les joueuses de la catégorie M15F ne sont pas prises en compte dans le calcul).
- La date limite de demande des doubles licences est fixée au **31 janvier de la saison en cours**.
- Pour le Super Challenge de France, et pour la phase 1 commune du niveau A Super Challenge de France et Challenge Fédéral, chaque équipe pourra inscrire au **maximum 5 joueurs en double licence par tournoi**.

D. La feuille de match dématérialisée des EDR :

La Feuille de Match Dématérialisée des Ecoles de Rugby (FDM EDR) est désormais déployée sur tout le territoire, pour répondre à plus de 44% de nos licenciés qui sont dans les Ecoles de Rugby.

Les enjeux et objectifs majeurs de cet outil sont :

- Rendre la gestion administrative plus fluide, plus fiable et surtout plus simple
- Sécuriser la pratique en limitant l'accès aux rencontres aux seuls licenciés
- Disposer de données pour étudier la pratique des jeunes à l'Ecole de Rugby

Pensée comme un véritable « choc de simplification » la Feuille de Match Dématérialisée pour les Ecoles de Rugby a nécessité plusieurs étapes avant son déploiement :

Objectif : utilisation sur tous les tournois / plateaux EDR en septembre 2026



Pour la rentrée de septembre 2026, la FDM EDR devra être utilisée sur tous les tournois et plateaux écoles de rugby.

Pour accompagner les ligues, comités départementaux, clubs, la FFR propose de nouvelles formations / webinaires pour se familiariser à l'utilisation de l'outil :

- **Jeudi 3 septembre 2026 de 17h30 à 18h30** : une visio de formation à l'attention des ligues et comités départementaux.
- **Jeudi 10 septembre 2026 de 12h30 à 13h30** : webinaire à l'attention des clubs

LA VIDEO DE PRESENTATION DE LA FEUILLE DE MATCH DEMATERIALISEE EST DISPONIBLE [ICI](#)

LES DOCUMENTS D'AIDE A L'UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH DEMATERIALISEE SONT
DISPONIBLES [ICI](#) ET [ICI](#)



ORGANISATION DE LA PRATIQUE

A. Les plateaux départementaux M8, M10, M12

Les premiers plateaux départementaux pourront être organisés dès la fin septembre à partir du moment où les affiliés et les clubs sont à jour des formalités administratives.

Tout au long de la saison, plusieurs dates de plateaux départementaux sont proposées. Des dates de repli pour organiser des plateaux sont également prévues dans la saison. **Les tournois de clubs ne sont pas autorisés sur les dates de plateaux départementaux.**

Cependant, les dates autour de toutes les vacances scolaires et des mois de mai et juin étant prioritairement laissées libre à l'organisation des tournois club, il leur est donc conseillé d'utiliser ces périodes.

Il convient pour le comité départemental d'animer son territoire, de coordonner les plateaux et les tournois clubs afin d'optimiser la pratique.

B. Les ateliers M8, M10, M12

4 journées ateliers sont identifiées dans le calendrier. Au-delà des objectifs initiaux de rencontre entre Ecoles de Rugby, de pratique par niveau, ces ateliers permettent **la diffusion de contenus par la FFR aux éducateurs des Ecoles de Rugby.**

La mise en œuvre de ces ateliers peut prendre une forme différente (la plus adaptée possible au secteur, soit une animation au sein du club lors de l'entraînement, un regroupement ponctuel des éducateurs pour un moment d'échange, le maintien de rencontres entre EDR de proximité, etc), et s'organisera selon le pilotage de l'Equipe Technique Régionale et impliquant le CTC concerné.

Les contenus sont diffusés à l'ensemble des éducateurs et répondent aux enjeux suivants :

- Respect du plan de formation du joueur
- Préparation et anticipation de la pratique de la catégorie
- Le plan de séance proposé par la FFR (situation ludique de manipulation de balle / situation jouée / situation de renforcement / situation jouée)
- Intégration de travail de renforcement musculaire via une situation évolutive de quadrupédie

C. L'arbitrage

A l'école de rugby les **rencontres des catégories M12 et M14 sont arbitrées par des jeunes joueurs titulaires du passeport arbitrage, encadrés par l'éducateur.**

Une rencontre est arbitrée par un éducateur seul uniquement en cas d'absence de titulaire du passeport arbitrage.

RETROUVEZ LES DOCUMENTS RELATIFS A L'ARBITRAGE A L'EDR : **ICI**



D. Rugby pour Elles

Dans le cadre du développement de la pratique féminine, la FFR renouvelle la planification de la saison dernière avec des journées identifiées « Rugby pour Elles », afin de proposer plus de temps de pratique entre filles sur la saison.



- Pour les catégories **M8 M10 et M12** : des journées identifiées pour faire découvrir, faire pratiquer le rugby entre filles.
- Pour les **M15F** une organisation du **Challenge M15 Rugby pour Elles** en deux phases.
 - Phase 1 d'octobre à décembre (3 samedis) : découverte, initiation.
 - Phase 2 de janvier à juin : 6 dates pour organiser des rencontres sous forme de tournoi entre clubs, bassins, départements.
- **Le challenge M15 Rugby pour Elles sera arbitré par des jeunes filles qui ont le passeport arbitrage.**
- La date du **6 mai** a été identifiée « journée rugby pour elles » pour toutes les catégories M8, M10, M12 et M15 Féminines afin d'organiser dans les clubs des journées de pratique et promotion du rugby féminin.

RETROUVEZ LE CAHIER DES CHARGES CHALLENGE M15 RUGBY POUR ELLES : [ICI](#)

E. Les Challenges M14 – M15F

La pratique M14-M15F s'organise autour de deux niveaux de Challenge : le Super Challenge de France et le Challenge Fédéral :

- **Les Challenges Fédéraux à X et à XV** sont coordonnés par la FFR et organisés par les ligues régionales et comités départementaux. Les inscriptions se font au niveau du comité départemental ou de la ligue.
- **Le Super Challenge de France** est organisé par l'association du Super Challenge de France en lien étroit avec la FFR et les ligues régionales.
- Les challenges à XV (CF et SCF) sont intimement liés, ils bénéficient d'un socle commun de règles, d'un fonctionnement proche pour permettre des passerelles entre les challenges.
- La phase 1 du Super Challenge de France et du Challenge de France est commune (cf ci-dessous). L'organisation se fera avec les ligues régionales et le Super Challenge de France.



Phase	Challenge Fédéral à X et XV	Super Challenge de France à XV	Super Challenge de France à 7
Phase 1	4 dates Niveau A (CF et SCF), B, C, etc...		2 dates
Phase 2	3 dates	3 dates	
Phase 3	3 dates	4 dates	
Clôture	1 date	1 date	1 date

Les modalités d'organisation et de participation à ces challenges sont précisés dans le guide d'organisation de la pratique à l'EDR

LE DOCUMENT D'ORGANISATION DE LA PRATIQUE A L'EDR : **ICI**

- **Nouveauté 2026/2027** : Pour participer à la phase 2 du Super Challenge de France, les équipes de clubs / rassemblements devront obligatoirement participer à la phase 1 CF/SCF. Seules les équipes de sélection (Ligues / CD) pourront intégrer la phase 2 en participants aux 2 journées d'évaluation.
 - **Avant le 26 septembre 2026** : les clubs du Challenge Fédéral qui souhaitent participer à la phase 1 CF-SCF doivent s'inscrire auprès de leur ligue
 - **Avant Le 27 septembre 2026** : les ligues envoient à la FFR la liste des clubs souhaitant participer à la phase 1 du CF-SCF (mail à envoyer à ecoles.rugby@ffr.fr)

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES 2026-2027

A. Libéralisation de la pratique :

Les principes encadrant les entraînements des joueurs et joueuses licenciés à l'Ecole de Rugby ont évolué. La pratique « inter classe d'âge » est autorisée à l'entraînement à l'Ecole de Rugby selon les conditions suivantes :

- Dans le cadre des **entraînements entre deux catégories adjacentes**, la forme de jeu à appliquer est celle correspondant à la catégorie d'âge la plus basse des deux, en respectant le calendrier ci-dessous.

	Plaquage	Mêlée	Touche	Ruck	Mixte M5 / M6	Mixte M8 / M10		Mixte M10 / M12		Mixte M12 / M14-F15		Féminin F15 / F-18	
					Septembre à juin	Septembre à décembre	Janvier à juin	Septembre à décembre	Janvier à juin	Septembre à novembre	Décembre à juin	Septembre à octobre	Novembre à juin
Situations pédagogiques du baby rugby	Non	Non	Non	Non	Autorisé	Non concerné							
Touché 2 secondes	Non	Non	Non	Non	Interdit	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Jeu au contact	Oui	Non	Non	Non	Interdit	Interdit	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Rugby éducatif à 7 (Fiche M10)	Oui	Non	Non	Oui	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Autorisé	Interdit	Autorisé	Interdit	Autorisé
Rugby éducatif à 10 (Fiche M12)	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Autorisé	Interdit	Autorisé
Rugby éducatif à 10, à 15 (Fiche M14/F15)	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Autorisé
Sevens	Oui	Oui	Oui	Oui	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit

B. Modifications règles du jeu et discipline :

- Instauration du « temps mort arbitre » pour le carton rouge, carton jaune, carton bleu
- Apparition du renvoi d'en-but
- Le 50/22m :
 - N'est plus expérimental
 - Apparaît en M14 jeu à X et jeu XV
 - N'apparaît pas en M12 (absence de ligne des 50m)
- Jeu au pied : Touche directe (sans gain de ballon):
 - Depuis l'en-but en T2S/JCO/RE 7c7
 - Depuis les 22m en M12 (ligne des 10m) et en M14

RETROUVEZ LES DOCUMENTS DES REGLES DU JEU A L'EDR : **ICI**

Les modalités concernant la discipline à l'EDR : carton jaune et carton rouge sont désormais inscrites dans le document d'organisation de la pratique à l'EDR.

RETROUVEZ LES CAS DE DISCIPLINE DANS LE DOCUMENT ORGANISATION DE LA PRATIQUE A
L'ECOLE DE RUGBY : **ICI**

C. Les obligations sportives :

La Fédération a pour mission de renforcer l'autonomie des clubs et de favoriser une structuration équilibrée des équipes jeunes. L'objectif est :

- D'accompagner les clubs dans leur développement, avec des obligations sportives en termes d'effectifs et d'équipes jeunes.
- D'encadrer les rassemblements pour favoriser la proximité géographique et la stabilité des collectifs afin qu'ils s'inscrivent dans une logique de développement territorial et de mutualisation des moyens.

La volonté d'accompagner les clubs se traduit par : une mise en œuvre progressive (3 ans) des minimas notamment à l'école de rugby (cf tableau ci-dessous) :

OBLIGATIONS	ECOLE DE RUGBY			
	Aujourd'hui	26/27	27/28	28/29
<i>1ère DIVISION PROFESSIONNELLE</i>	50	100	120	150
<i>2ème DIVISION PROFESSIONNELLE</i>	50	100	120	150
<i>Nationale</i>	50	80	100	120
<i>Nationale 2</i>	45	60	80	100
<i>Fédérale 1</i>	40	60	80	100
<i>Fédérale 2</i>	30	50	70	80
<i>Fédérale 3</i>	25	40	60	70
<i>Elite 1</i>	-	5 - M15F	10 - M15F	10 - M15F +RPE
<i>Elite 2</i>	-	5 - M15F	10 - M15F	10 - M15F +RPE

Nouveauté 2026/2027 : ARTICLE 350 : OBLIGATIONS SPORTIVES – CONDITIONS GENERALES



D. Protège dent :

À partir de la saison 2026-2027, la FFR engage une nouvelle étape en matière de prévention avec une évolution progressive autour du port du protège-dents. Déjà fortement recommandé, cet équipement deviendra obligatoire à partir de 2027-2028 dans toutes les pratiques avec contact ou plaquage.

C'est pour cette raison que la FFR fait évoluer ses règles. Cette mesure n'est pas là pour compliquer la pratique : elle est là pour protéger. Une évolution en deux étapes :

- **Saison 2026-2027** : une grande année d'information, de prévention et d'accompagnement. Aucune sanction. Aucun joueur écarté. Juste un message clair : apprendre à jouer bien protégé.
- **À partir de 2027-2028** : le protège-dents deviendra obligatoire pour toutes les pratiques comprenant contact ou plaquage. L'accès au terrain sera simplement refusé. Une règle simple, destinée à éviter des blessures.

Qui est concerné ? Toutes les catégories à contact, dès l'école de rugby. Seuls le baby-rugby, le rugby à 5, le beach rugby et les formes d'initiation sans plaquage resteront exemptés.

Comment cela se passera-t-il ? En match, les arbitres vérifieront la présence du protège-dents. À l'entraînement, les éducateurs accompagneront les joueurs. Objectif : faire du protège-dents un automatisme, un réflexe naturel.

RETROUVEZ LA VIDEO « PROTEGE DENT : INDISPENSABLE POUR UN RUGBY EN SECURITE : ICI

E. Lunettes :

Règlements généraux : Annexe XIV – Le règlement médical de la F.F.R.

Les contre-indications ophtalmologiques peuvent être levées sur avis conforme du Comité médical de la F.F.R. et à la condition que l'intéressé(e) s'engage à porter les « Lunettes spéciales rugby » homologuées par World Rugby, dont l'utilisation est autorisée.

Le port de lunettes devra être inscrit sur la licence. Seules les lunettes homologuées World Rugby de la marque Raleri seront autorisées, selon les critères suivants :

- Protection oculaire par lunettes World Rugby requise pour :
 - Patient monophthalme
 - Antécédents de chirurgie oculaire
 - Fragilité oculaire documentée
 - Amblyopie profonde (acuité visuelle < 2/10)
- Pas d'indication pour les troubles de la réfraction, hormis intolérance documentée médicalement par un ophtalmologiste au port de lentilles de contact.



COMMOTIONS CEREBRALES

LA COMMOTION CEREBRALE C'EST L'AFFAIRE DE TOUTES ET TOUS. RETROUVEZ LA VIDEO [ICI](#)

RETROUVEZ LES DOCUMENTS POUR LA GESTION DES COMMOTIONS CEREBRALES : [ICI](#)

Toute suspicion de commotion cérébrale après chocs (avec ou sans contact sur le crâne) doit entraîner la sortie immédiate du terrain de la ou du concerné(e), que ce soit en compétition ou à l'entraînement, sans possibilité de retour au jeu.

Le dispositif du carton bleu :

- Étendu en 2019-2020 à l'ensemble des compétitions seniors et jeunes en rugby amateur, toutes catégories – féminines et masculines
- Depuis c'est plus de 20 000 suspicions de Commotions Cérébrales
- Entraîne de facto un blocage de la licence via le site de la fédération Oval-e
- Protocole de reprise du jeu à prendre en compte par tous les acteurs du jeu.

Les risques :

- Baisse de vigilance et risque de syndrome du 2^{ème} impact
- Persistance de symptômes dans la durée et dans les activités quotidiennes (école, travail, famille)
- Risques neurologiques graves à distance

Reconnaitre une commotion :

- Perte de connaissance RARE, moins de 10%
- Convulsion
- Un trouble de l'équilibre,
- Mauvaise coordination des gestes,
- Désorientation : le joueur ne sait pas où il est, qui il est, quel est le moment de la journée,
- Yeux hagards, regard vide,
- Changement de comportement, plus irritable, émotif.

Autres signes évoquant une suspicion de commotion cérébrale :

- Allongé au sol, immobile,
- Lent à se relever,
- Se tient la tête,
- Evènement dans *le jeu*

Contexte de coup à la tête (direct ou indirect): placage avec contact du plaqueur au niveau de la hanche ou du genou du joueur adverse, placage à deux, placage haut, ruck appuyé...

Mais aussi des plaintes exprimées :

- Maux de tête, vertiges, confusions, « pression dans la tête »,
- Vision floue,
- Nausées, vomissements,

- Fatigue anormale, se sent dans le brouillard,
- Sensibilité à la lumière et au bruit,
- Confusion.

Le principe du carton bleu :

Lorsque l'arbitre détecte un signe évident ou suspect de commotion, il le signale en montrant un carton bleu ce qui entraîne la sortie définitive du joueur. Tout officiel de match peut porter à la connaissance de l'arbitre un signe évident ou une suspicion de commotion cérébrale. L'encadrement technique qui détecte peut également décider de sortir définitivement le joueur en signalant le carton bleu à l'arbitre.

Le carton bleu ce n'est donc pas que l'arbitre :

Responsabilité vis-à-vis de la commotion tout le monde autour du terrain :

- Les joueurs, joueuses,
- L'éducateur et l'entraîneur,
- Le référent fédéral (officiel de match),
- L'équipe médicale et/ou paramédicale éventuelle,
- Le dirigeant

La démarche : pendant, après et en dehors des matchs (entraînements +++).

Signalement fait en ligne sur le site de la fédération par l'administrateur du club

C'est dans l'intérêt des licencié(e)s, d'autant que les symptômes peuvent parfois apparaître jusqu'à 48 heures ou plus après l'incident.

Une fois le carton bleu validé :

- Il ne peut pas être contesté ni annulé.
- Il pourra toujours y avoir des déclarations par excès
- Mais il en est de la responsabilité de chacun de se sensibiliser et de s'intéresser à la reconnaissance d'une suspicion de commotion cérébrale dans notre sport.

Mettre le joueur en sécurité :

- Sortie immédiate et définitive du joueur
- Déclaration sur Oval 2 (connexion accessible par officiels de match mais aussi par administratifs des clubs qui peuvent enregistrer la commotion en carton bleu)

DUREES D'ARRET ET PROTOCOLE DE REPRISE A RETROUVER : ICI



LABELLISATION

La FFR a validé les dossiers de demandes de labellisation à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- **147** nouvelles labellisations
- **24** ré évaluations de labels
- **4** rétrogradations de labels
- **10** suppressions de labels

	Labellisation			Réévaluation		Rétrogradation		Suppression
	1 étoile	2 étoiles	3 étoiles	2 étoiles	3 étoiles	1 étoile	2 étoiles	0 étoile
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	17	11		2	1		1	1
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	6	2	1					1
BRETAGNE	1							
CENTRE - VAL DE LOIRE	5	3	2					1
CORSE	1			1				
GRAND EST	5	3		2				
GUADELOUPE				1				
HAUTS DE FRANCE	6	2	1					
ILE-DE-FRANCE	2	2						4
MARTINIQUE	1			1				
NORMANDIE	5							
NOUVELLE-AQUITAINE	12	10	4	3	1	2		2
NOUVELLE-CALEDONIE		1						
OCCITANIE	14	10	5	7	2			1
PAYS DE LA LOIRE	3	1		1	1			
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	7	2			1	1		
REUNION	1	1						
	86	48	13	18	6	3	1	10
TOTAL	147			24		4		10

Chaque ligue régionale devra compléter le niveau de label sur la fiche club sur Ovalle 2.

LES DOCUMENTS ET LA LISTE DES 1056 EDR QUI ONT UN LABEL ACTIF SUR LA SAISON

2026-2027 EST DISPONIBLE : [ICI](#)

Les principales nouveautés 2026-2027 :

- Les effectifs minimums requis par catégorie ont évolué à la hausse
- Le club propose au Comité Départemental un RDEDR (Représentant Départemental EDR) licencié RDEDR dans le club.
- Participation aux actions Rugby pour Elles, si les effectifs féminins dans les catégories M8, M10, M12, M15F le permettent



ANTENNES ECOLES DE RUGBY

A compter de la saison 2025-2026 la FFR a lancé le dispositif des antennes rugby afin de mieux mailler le territoire. Ce sont 90 dossiers de création d'antenne qui ont été déposés à la mi-septembre 2026.

Répartition des antennes à la mi-septembre 2026 :

Ligue	Antenne active	En cours
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	10	5
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	3	4
BRETAGNE	0	1
CENTRE - VAL DE LOIRE	0	2
CORSE	0	2
GRAND EST	3	1
HAUTS DE FRANCE	2	6
ILE-DE-FRANCE	1	1
NORMANDIE	3	1
NOUVELLE-AQUITAINE	0	1
OCCITANIE	9	8
PAYS DE LA LOIRE	8	9
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	4	6
Total général	43	47

QU'EST CE QU'UNE ANTENNE ?

Pour ses activités relevant des classes d'âge « Ecole de rugby » et de la pratique du Rugby Loisir sans plaquage, une association peut créer une antenne destinée à exploiter une partie desdites activités dans un lieu autre que celui ou ceux où ses activités sont habituellement pratiquées. Cet autre lieu doit être situé dans le même Comité Départemental ou dans un Comité Départemental limitrophe de l'association.

La création d'une antenne doit avoir pour objectif de recruter et fidéliser de nouveaux licenciés, et de faciliter l'accès à la pratique du rugby grâce à un meilleur maillage du territoire.

L'antenne n'a pas la personnalité juridique et dépend de l'association qui l'a créée.

POURQUOI METTRE EN PLACE UNE ANTENNE ?

Afin d'améliorer le maillage territorial du rugby, la Fédération Française de Rugby souhaite capitaliser sur le savoir-faire des clubs existants en les accompagnant dans le développement d'antennes dans un bassin de proximité cohérent.

Pourquoi mettre en place une antenne :

- Répondre aux enjeux d'accessibilité et de proximité pour des publics éloignés des clubs existants.
- Recruter des nouveaux pratiquants et fidéliser les licenciés actuels.
- Développer le rugby sur des zones carencées, reconquérir des territoires, développer progressivement une culture rugby dans la zone.
- Donner la possibilité d'évoluer à terme vers la création d'une association autonome si les conditions s'y prêtent (nombre de licenciés, infrastructures, encadrement).



COMMENT METTRE EN PLACE UNE ANTENNE ?

Avant de se lancer dans la création d'une antenne, voici quelques conseils :

- Avoir fait un diagnostic, une étude de la zone sur laquelle de nouveaux pratiquants sont identifiés (infrastructures, population, établissements scolaires, etc...).
- Disposer des moyens humains suffisants : nombre éducateurs formés ou en cours de formation, dirigeants, volontaires, afin de ne pas « dépeupler » l'association support.
- Être en lien avec la ou les collectivités concernées et disposer d'un terrain qualifié par la FFR catégorie E au minimum.
- Si des pratiquants non licenciés sont accueillis pour s'initier à la pratique : souscrire à une extension de garantie auprès de l'assureur de la FFR.

QUELS OUTILS ET MOYENS SONT MIS A DISPOSITION ?

La FFR et ses organes déconcentrés accompagnent les associations dans leur projet de création d'antenne et dans leur implantation sur le territoire.

La FFR met à disposition des ligues régionales des outils de cartographie afin d'accompagner le club pour identifier les zones à fort potentiel pour implanter des antennes.

La FFR met à disposition des outils de communication pour accompagner le développement des antennes.

La FFR accorde une subvention de 1 500 € à une association venant de créer une nouvelle antenne « Ecole de Rugby ». Cette subvention sera versée à l'association 6 mois après la création, par la ligue régionale, de l'antenne « Ecole de Rugby ».

Les ligues régionales, les comités départementaux et d'autres financeurs publics ou privés pourront accompagner financièrement et/ou en matériel la création des antennes.

QUELLE EST LA DEMARCHE DE CREATION D'UNE ANTENNE ?

L'association sportive transmet à sa ligue régionale :

- **Le formulaire de demande de création d'une antenne** dûment complété sur l'application informatique Oval-e ;
- **Une attestation de mise à disposition d'une enceinte sportive** par son propriétaire ou tout autre document démontrant que la pratique du rugby s'effectuera dans des conditions d'hygiène, de sécurité et de loyauté satisfaisantes ;
- **Le projet de développement de l'antenne** comportant, a minima, le diagnostic et les objectifs poursuivis ;
- **L'avis du comité départemental** au sein duquel se situe l'association. Si l'antenne se situe sur le territoire d'un autre comité départemental et, le cas échéant, d'une autre ligue régionale, l'avis circonstancié de chacun des organismes est requis.



L'autorisation de créer une antenne relève de la compétence de la ligue régionale sur le territoire duquel se situe l'association demanderesse.

VOUS RETROUVerez LE LIVRET ET LES DIFFÉRENTS OUTILS POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UNE ANTENNE RUGBY : [ICI](#)

SUR TOUS LES TERRAINS, LE RUGBY TROUVE SA PLACE

« Si on mettait plus de rugby dans la société, la société se porterait mieux. »
« Au rugby, on ne transforme pas que les essais, on transforme les hommes et les femmes. »
— Florian Grill, Président de la FFR

2^e sport le plus médiatique en France
Il existe une véritable envie de rugby dans notre pays : une envie de le pratiquer, une envie de le transmettre, une envie de se retrouver.

Vous avez des créneaux de pratique sportive disponibles dans vos équipements sportifs locaux.
Vous n'avez pas (encore) de terrain de rugby.
Vous n'avez pas (pour le moment) ni le budget ni le projet de créer un terrain de rugby.

Pourtant :

-  **Des jeunes** de votre commune aimeraient pratiquer ce sport, mais le club le plus proche est trop loin.
-  **Le rugby éduque**
En plus de faire bouger, le rugby est un sport qui transmet des valeurs fortes, celles du respect, de l'engagement et du courage.
-  **Le Rugby rassemble** : le rugby est un sport reconnu pour créer du lien et pour sa convivialité qui apprend le vivre ensemble.

La solution existe. Elle est simple. Elle est peu onéreuse
La FFR, en partenariat avec le club près de chez vous, vous propose de créer une Antenne Rugby : un dispositif qui permet d'implanter des séances d'initiation, d'entraînement pour les catégories école de rugby de 3 ans à 14 ans et pour les adultes avec une offre de rugby loisir sans plaquage au cœur de votre commune, sans investissement, sans nouveau terrain.



LES ANTENNES DE RUGBY : UNE SOLUTION SIMPLE, EFFICACE ET GRATUITE POUR VOTRE COMMUNE

Une antenne, c'est quoi ?
C'est une extension d'un club de rugby voisin qui vient proposer des séances et un encadrement au plus près des habitants, dans votre commune. **Pas besoin de terrain de rugby dédié.**

UNE ANTENNE PEUT S'INSTALLER SUR

- Un terrain de foot
- Un plateau multisports
- Un gymnase
- Un espace sportif municipal, une plaine de jeux non utilisée en continu

Pas besoin de matériel (Ballons, chasubles, maillots, plots... nous l'amenons) pas besoin de changer le terrain, nous adaptons nos sessions au terrain mis à notre disposition.

LES ÉDUCATEURS DU CLUB ASSURENT

- Les entraînements
- L'encadrement des pratiquants
- Le lien avec les familles
- La logistique sportive

Vous bénéficiez d'éducateurs qui ont suivi le parcours de formation de la fédération.

Une antenne, pour votre commune

CELA VOUS DEMANDE

- La mise à disposition d'un créneau et d'un espace sportif
- Un soutien symbolique à une action éducative

CELA VOUS APPORTE

- Une politique sportive plus inclusive
- Une animation nouvelle
- Un levier de cohésion sociale

Ce que cela apporte à vos habitants

- Une nouvelle activité sportive, accessible et encadrée
- Un sport porteur de valeurs éducatives fortes
- Un lien direct avec un club structuré



PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES INCIVILITES

La Fédération Française de Rugby a lancé en 2024/2025 son plan de lutte contre les violences et les incivilités au sein du rugby. Ce plan vise à garantir un environnement sûr et respectueux pour tous les acteurs du rugby, des joueurs(ses) aux spectateurs.

Le plan s'articule autour de quatre axes principaux déclinés en 30 actions concrètes :

- **SENSIBILISER** : Par des campagnes de communication incluant des vidéos choc et des messages forts, la FFR souhaite éveiller les consciences et à transformer les attitudes, les comportements et les systèmes pour créer un environnement plus sécuritaire, inclusif et résilient où la violence n'a pas sa place.
- **FORMER** : En fournissant des outils éducatifs et des formations adaptées, la FFR prépare tous les acteurs du rugby à détecter et intervenir efficacement contre les comportements violents.
- **PRÉVENIR** : En identifiant et en agissant sur les vecteurs de risques qui favorisent l'apparition des comportements violents, la FFR souhaite créer des environnements sécurisés, sains et respectueux où chacun peut s'épanouir au sein du rugby grâce notamment à l'intégration de nouveaux critères dans le cadre du « label club engagé » ou par la création d'un observatoire du climat des violences.
- **REPRIMER** : En identifiant et en agissant sur les vecteurs de risques qui favorisent l'apparition des comportements violents, la FFR souhaite créer des environnements sécurisés, sains et respectueux où chacun peut s'épanouir au sein du rugby grâce notamment à l'intégration de nouveaux critères dans le cadre du « label club engagé » ou par la création d'un observatoire du climat des violences.

Des actions de sensibilisation ont été mises en place notamment lors des journées de Clôture du Challenge Fédéral :

- La FFR a mis à disposition des clubs des discours à prononcer avant une rencontre pour placer le respect au cœur du jeu. L'objectif est de sensibiliser les pratiquants dès le plus jeune âge, mais aussi les éducateurs, dirigeants, parents, le public afin d'ancrer durablement les bons réflexes comportementaux.
- La FFR a créé et mis à disposition des ligues régionales des banderoles affichant des slogans contre les violences. Une banderole « ***nos enfants nous regardent, montrons l'exemple !*** » a ainsi été déployée lors de ces journées EDR.

RETROUVEZ LE PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LES INCIVILITES : [ICI](#)

RETROUVEZ L'ARTICLE ET LA VIDEO « *CHALLENGE FEDERAL MOINS 14 ANS : LE RUGBY DE DEMAIN SE CONSTITUE SUR LES TERRAINS ... ET AUTOUR* » : [ICI](#)

CHASUBLES

Dans la continuité du programme « #BienJoué », en vue d'encadrer et sécuriser la pratique à l'école de rugby et ainsi lutter contre les incivilités et les violences sur et en dehors des terrains de rugby, la Fédération Française de Rugby renouvelle la distribution de chasubles pour les Ecoles de Rugby.



Pour la saison 2026-2027 : deux types de chasubles seront envoyées dans les Comités Départementaux et à distribuer aux clubs qui disposent d'une école de rugby.

- La chasuble « Educateur » de couleur orange : « Je suis un éducateur / une éducatrice responsable », qui s'adresse aux éducateurs des catégories EDR. Un réassort de 9 000 chasubles sera effectué dans les comités départementaux en début de saison.
- La chasuble « Organisateur » de couleur rouge « Je suis un organisateur / une organisatrice responsable », qui s'adresse au responsable de tournoi/plateau EDR. Un réassort de 4 510 chasubles sera effectué dans les comités départementaux en début de saison.

REPRESENTANTS DEPARTEMENTAUX

Le représentant départemental « Ecole de rugby » est le représentant officiel de la F.F.R. lors des tournois et plateaux « Ecole de rugby ». Les représentants départementaux sont désignés par les ligues régionales ou les comités départementaux afin d'assurer le bon déroulement des tournois EDR.

596 officiels licenciés RDEDR sur la saison 2025-2026

ARTICLE 233 - QUALITES JUSTIFIANT UNE PROCEDURE DE QUALIFICATION				
Groupe	Famille	Qualité	Abréviation	Accès terrain
Officiels de match		Représentant départemental Ecole de Rugby	RDEDR	OUI

Quels sont les outils à sa disposition ?

- Un **rapport à compléter** pour s'assurer du respect des conditions d'accueil, des infrastructures, de la sécurité, de l'arbitrage...
- En cas d'infraction il rédigera un rapport complémentaire qui devra être signé par ses soins et transmis à sa Ligue régionale.
- Ces documents seront à envoyer accompagnés des feuilles de présence à la Ligue Régionale.

DOCUMENTS REFERENT DEPARTEMENTAL ET RAPPORT A TELECHARGER : [ICI](#)

Nouveauté 2026-2027 :

Dès la rentrée de septembre 2026, pour obtenir la qualité RDEDR, le licencié (officiel de match) devra participer à la formation en ligne RDEDR :

Objectif de la formation :

- Connaître la fonction de RDEDR
- Assimiler la réglementation en vigueur
- Préparer aux événements les plus significatifs
- Maîtriser la rédaction du rapport RDEDR

Contenus (modules) : Valider un module pour accéder au suivant

- Rôle et missions (1 module)
- Prévention des violences (5 modules avec tests dont 3 obligatoires)
- Rédaction du rapport (1 module)
- Scénarios (3 situations)
- Test de validation
- Ressources

**Déroulé / durée de la formation :**

- 4h à 7h
- Possibilité de se connecter en plusieurs fois
- Validité de la formation : 1 saison (évolution au cours des saisons)

A qui s'adresse la formation :

- Tout licencié FFR majeur (licence active) avec une adresse de courrier électronique

Comment avoir accès à la plateforme de formation :

- Un formulaire Excel est envoyé par la FFR aux DAL et aux référents EDR des ligues pour indiquer les candidats souhaitant passer la formation

Comment valider la formation ?

- Avoir suivi les différentes leçons Rôle et missions, Prévention des violences, Rédaction du rapport, Scénarios
- Avoir validé les 3 modules obligatoires (100%) : PREVENTION DES VIOLENCES
- Avoir validé le TEST DE VALIDATION (80% requis),
- La page de téléchargement nominatif du certificat est débloquée.

Quel document est édité en fin de formation, à qui doit-il être transmis ?

- Une fois la formation validée, un certificat est édité pour transmettre à la ligue pour valider la qualité RDEDR lors de la prise de licence.
- Un suivi FFR est fait régulièrement avec les DAL pour mettre à jour la liste des certificats validés.

LIVRET DU JEUNE JOUEUR

Un réassort de livrets du jeune joueur sera effectué d'ici octobre 2026 dans les Comités Départementaux afin d'être distribués aux nouveaux licenciés EDR des catégories concernées par le dispositif (des M6 aux M12). Il s'agira d'un réassort, et chaque licencié doit conserver d'une année sur l'autre son livret.

A. Les outils du dispositif du Livret du Jeune Joueur

Le livret du jeune joueur : un livret imprimé de 20 pages à destination du jeune joueur pour le suivi de son cursus rugbystique des M6 aux M12. Il complètera au fur et à mesure des années, avec son éducateur les pages correspondantes.

Le livret de l'éducateur : un document PDF par catégorie pour accompagner l'éducateur dans la réalisation des tests, thématique par thématique, des situations seront proposées permettant à l'éducateur de pouvoir évaluer l'acquisition des différents critères.

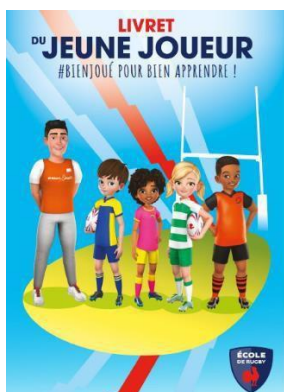
La grille d'évaluation : un fichier Excel par joueur, à compléter par l'éducateur, qui vient cocher les critères, compétences acquises ou en cours d'acquisition et qui permet de savoir si le joueur a validé son année.

Les médailles : il est possible de commander des médailles sur la boutique FFR : <https://boutique.ffr.fr/>



VOUS RETROUVerez LE LIVRET ET LES DIFFÉRENTS OUTILS DU DISPOSITIF SUR LE SITE INTERNET DE

LA FFR : **ICI**



LA RENTREE DU RUGBY



Depuis 10 ans, la Semaine Nationale des Écoles de Rugby marque le coup d'envoi de la saison dans nos clubs. Ce rendez-vous fédéral a permis à de nombreux jeunes de découvrir le rugby et de franchir les portes de votre club. Pour aller encore plus loin et mieux répondre aux réalités du terrain, ce dispositif évolue et devient **La Rentrée du Rugby**.

Désormais, les clubs sont libres d'organiser votre événement entre mi août et mi octobre, en choisissant la date la plus adaptée à votre calendrier local. Cette nouvelle formule permet également d'ouvrir l'opération à tous les jeunes de 3 à 19 ans, des écoles de rugby jusqu'aux catégories cadets et juniors.

L'objectif est simple : faire de la rentrée un temps fort national, tout en laissant à chaque club la liberté de l'organiser selon ses besoins.

Afin d'accompagner les clubs, la FFR met à disposition des kits de communication :

Ce kit comprend

- Des assets (visuels et vidéo) pour vos réseaux sociaux
- Des affiches à imprimer
- Des Flyers à personnaliser
- Des oriflammes et kakémonos à commander directement chez un fournisseur.

Kit spécial Rentrée du Rugby

Vous trouverez dans un kit spécial pour l'occasion : les visuels de campagne avec un "tampon" rentrée du rugby. Des affiches et un visuel RS pour chacune des catégories sont disponibles

- Un "picto" à votre disposition

RETROUVEZ LE KIT DE RECRUTEMENT : **ICI**

LE SITE « JE CHOISIS LE RUGBY » : **ICI**



INFORMATIONS PRATIQUES

A. Les livraisons

Sur certaines opérations identifiées, la FFR prend en charge l'attribution de dotations pour les clubs. Ces dotations sont produites et livrées directement par un prestataire aux structures identifiées selon un calendrier et des conditions définies ci-après.

Ceci est un **calendrier prévisionnel**, qui peut être amené à évoluer en fonction des problématiques liées aux transports. Dans tous les cas avant chaque livraison les ligues, comités départementaux et les membres de la commission EDR (référénts techniques et élus EDR des ligues, DTL) sont informés par mail (sur les adresses mails officielles FFR ligues, CD) de la période plus précise de livraison, et du détail des marchandises envoyées et de la répartition :

Pour les clubs dont l'EDR a été labellisée au 1^{er} juillet 2026 :

- Septembre – octobre :
 - Livraison des kits communication dans les CD pour les EDR labellisées (1, 2 et 3 étoiles)
 - Versement de la subvention pédagogique pour les EDR labellisées 1 étoile et les ré évaluations.
- Entre octobre et novembre :
 - Livraison du kit de matériel pédagogique via Rugby au Cœur et le mécène Gédimat pour les clubs labellisés 2 et 3 étoiles

Pour tous les clubs avec des effectifs EDR : entre septembre et décembre

- **Livret du jeune joueur** : réassort envoyé dans les CD, pour les clubs ayant des licenciés M6 à M12
- **Chasubles « bien joué »** : éducateurs et organisateurs de tournoi, réassort envoyé dans les CD, pour les éducateurs EDR des clubs
- **Ballons Gilbert taille 3, taille 4 et en mousse** : envoyés dans les ligues.



B. Les rendez-vous des référents de ligues :

Le comité de pilotage des écoles de rugby organisera des réunions d'information et d'échanges avec les référents EDR des ligues. Vous trouverez ci-dessous pour information les dates prévisionnelles des réunions, les horaires et ordre du jour seront à confirmer.

Pour chaque ligue régionale seront invités : le référent élu en charge des EDR, le référent technicien en charge des EDR. Les réunions seront organisées en visio conférence hormis le séminaire en présentiel.

- **Jeudi 9 juillet 2026** à 17h30
- **Mercredi 9 septembre 2026** à 17h30
- **Jeudi 8 octobre 2026** à 17h30
- **Jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2026** : séminaire
- **Jeudi 21 janvier 2027** à 17h30
- **Jeudi 11 mars 2027** à 17h30
- **Jeudi 20 mai 2027** à 17h30
- **Jeudi 8 juillet 2027** à 17h30

C. Les contacts :

- **Laurent ESTAMPE** : Vice-président en charge des EDR : laurent.estampe@ffr.fr
- **Pierre LEROY** : Conseiller technique en charge des EDR : pierre.leroy@ffr.fr
- **Florence ACHARD** : Responsable de la pratique du rugby amateur : florence.achard@ffr.fr
- **Stéphane GUILLOT DEMONTOUX** : Référent arbitrage EDR : stephane.Guillot-Demontoux@ffr.fr

B. Les ressources :

- Documents utiles EDR : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/documents_utiles_edr
- Règles du jeu : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/rugby-educatif
- Labellisation : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/labellisation-edr
- Rentrée du rugby : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/semaine-nationale-des-ecoles-de-rugby
- Arbitrage : https://www.ffr.fr/etre-acteur/arbitre/arbitrage_fonctionnement_organisation
- L'arbitrage à l'EDR : https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole_de_rugby/documents_utiles_edr